

ARRÊTE EN DATE DU 21 AVRIL 2022
PARU AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DU 30 AVRIL 2022 (TEXTE N° 72)

Arrêté accordant à la société par actions simplifiée IAMGOLD France
le permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes
dit « Permis Crique Véoux » (Guyane)

NOR: INDL2210118A

Par arrêté en date du 21 avril 2022, le permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes dénommé « Permis Crique Véoux », situé sur le territoire des communes de Régina et de Roura, en Guyane, est octroyé à la société par actions simplifiée IAMGOLD France, sise 1830, route de Montjoly 97 354 Remire-Montjoly (Guyane) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 402 207 153.

Ce permis est accordé pour cinq ans à compter du 30 avril 2022, date de publication de l'arrêté par extrait au *Journal Officiel* de la République française.

Le périmètre est défini par un polygone dont les coordonnées géographiques des sommets A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont données ci-après dans le système de référence RGFG 95 - UTM 22N :

Sommets	RGFG 95	
	X (longitude est) RGFG 95)	Y (latitude nord) RGFG 95
A	350700	489800
B	351418	489800
C	351418	489755
D	351773	489579
E	352510	490025
F	354376	490025
G	355678	487050
H	355678	487000
I	355673	479823
J	355673	479800
K	350700	479800